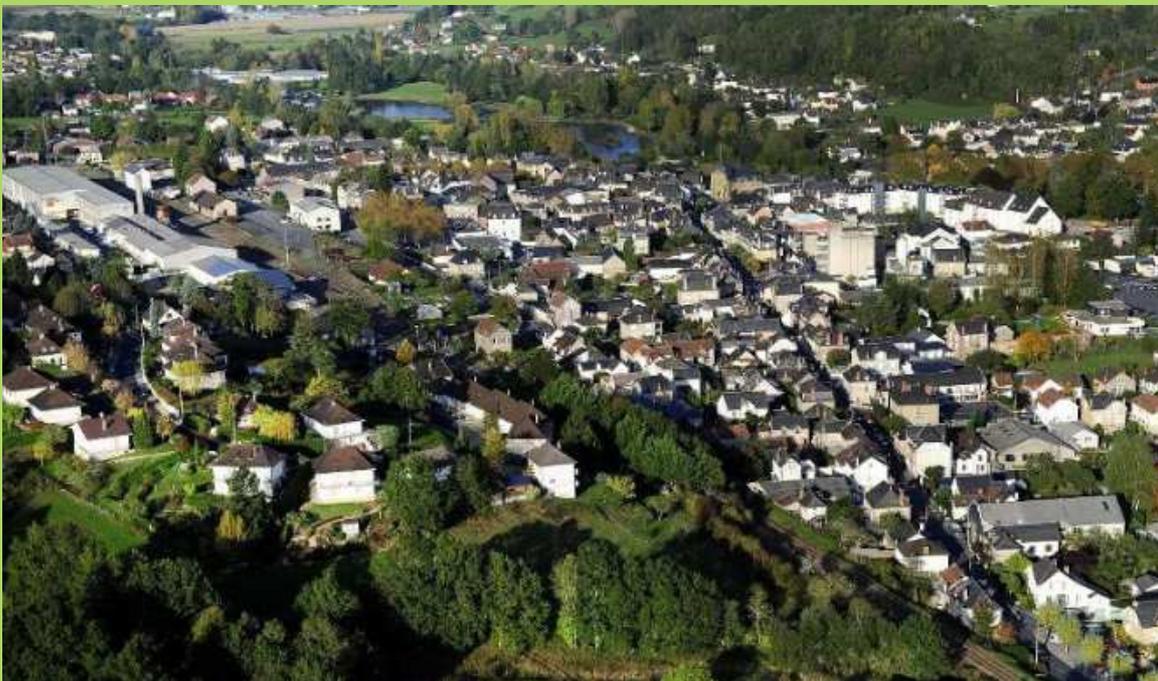


Point de vue de l'état sur Le développement Durable du territoire

Territoire des bassins de vie d'Allasac et d'objat

Avril 2014



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de la Corrèze

SOMMAIRE

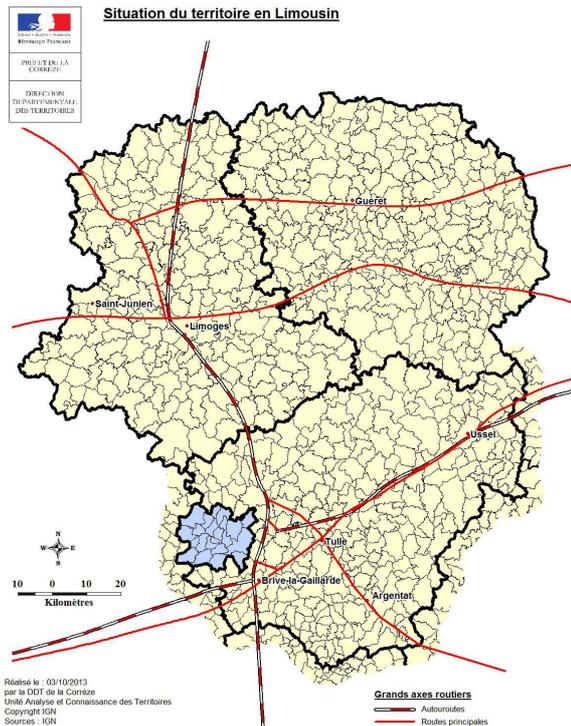
1. Préambule.....	3
2. Situation, localisation.....	3
3. Socio-Démographie.....	4
4. Habitat, construction, urbanisme.....	5
Améliorer l'efficacité énergétique du parc ancien.....	6
Limiter la consommation d'espace et organiser l'urbanisation.....	6
5. Aménagement et fonctionnement du territoire.....	8
Une gamme de services satisfaisante.....	8
L'emploi : un territoire en demi-teinte.....	8
Le tourisme : une image tournée vers la vézère et les paysages.....	9
Les déplacements : un territoire bien desservi au Sud et à l'Est.....	9
6. Production agricole et forestière.....	10
Une agriculture vulnérable.....	10
La forêt : protéger les espaces boisés.....	11
7. Protection des espaces naturels et de l'eau.....	12
Patrimoine : un héritage à transmettre.....	12
Nature et paysages : des milieux naturels à préserver.....	12
L'eau : retrouver un bon état écologique.....	14
L'eau potable : améliorer la gestion de la ressource en eau.....	15
8. Prévention des risques.....	15
Des risques d'inondation liés à la vézère.....	15
Des risques mouvements de terrain.....	16
Des nuisances sonores.....	16

1. PRÉAMBULE

Le but de ce document est de recenser les principaux enjeux que les services de l'Etat ont identifiés pour la conduite des politiques publiques sur le territoire (qu'elles soient de compétence Etat ou collectivités). Les enjeux qu'il identifie sont issus d'un travail préparatoire de diagnostic territorial que vous trouverez en annexe.

Le territoire étudié correspond aux deux bassins de vie d'Allasac et d'Objat.

2. SITUATION, LOCALISATION



Les communes font partie des bassins de vie d'Allasac et d'Objat.

La population de ce territoire est de 18967 habitants en 2011 et couvre 328,5 km².

Limitrophe de la Dordogne, le territoire étudié est traversé par la RD 901 et bordé par l'autoroute A20 à l'est et l'A89 au sud. Il est situé à proximité de l'agglomération de Brive sous influence urbaine au sud-est et rurale au nord-ouest.

Territoire d'étude



Allasac (3829 habitants) et Objat (3582 habitants) sont les deux et principaux relais du territoire en terme d'équipements, commerces et services. Allasac/Saint-Viance et Objat/Saint-Aulaire forment deux unités urbaines. Celle d'Allasac est incluse dans l'aire urbaine de Brive. La partie Est du territoire bénéficie de la proximité des infrastructures et du bassin de Brive tandis que la partie Ouest du territoire est plus éloignée et rurale.

3. SOCIO-DÉMOGRAPHIE

La densité moyenne du territoire est importante, 57,3 hab/km², avec une population qui progresse rapidement : 18967 habitants en 2011 pour 16631 en 1999 soit +14 %.

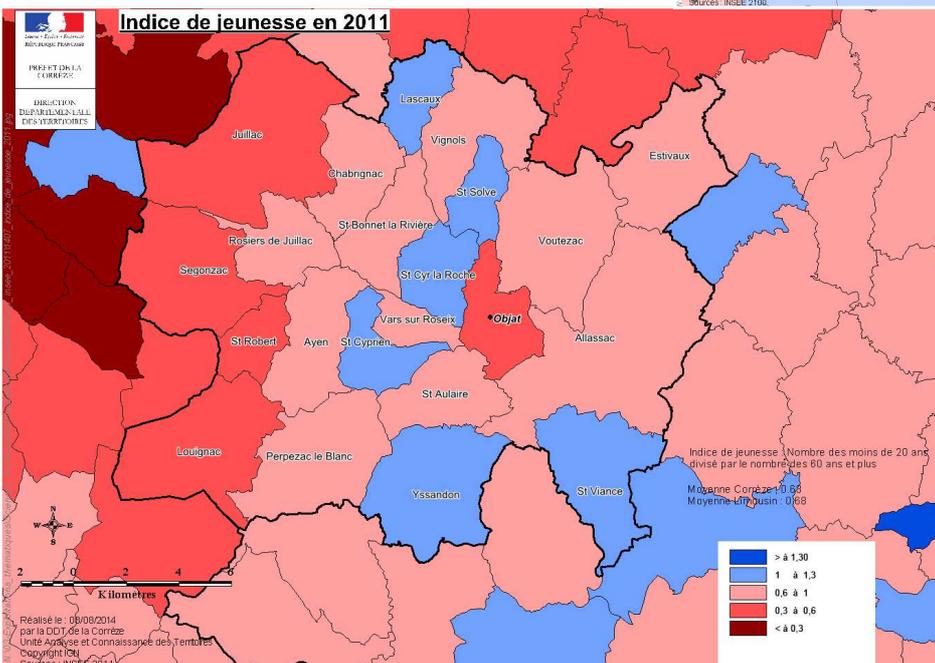
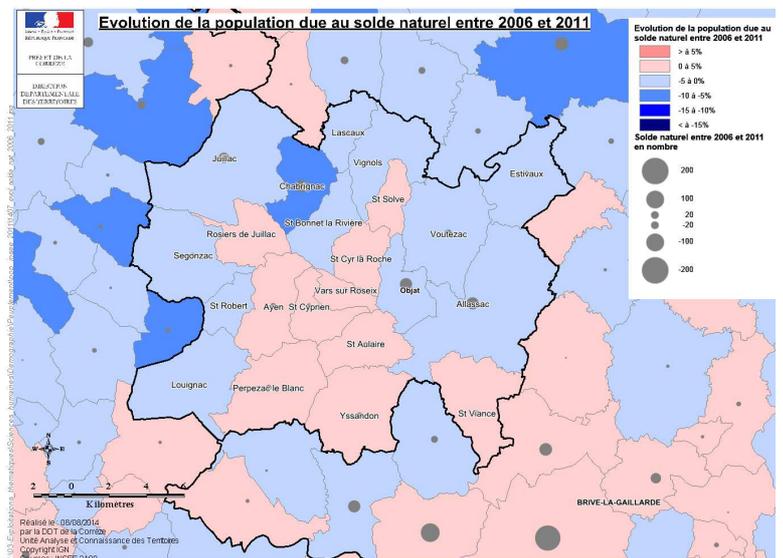
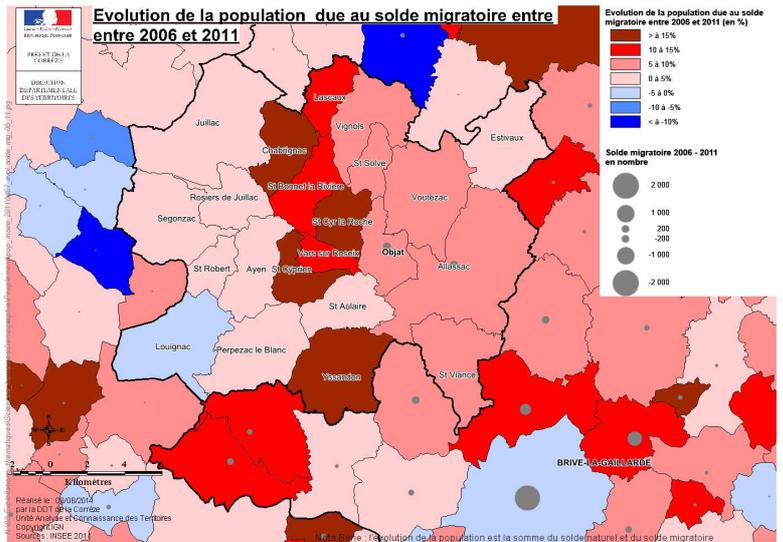
Excepté les communes de Rosiers-de-Juillac et Segonzac, toutes les communes gagnent des habitants.

Le territoire profite essentiellement d'un solde migratoire très positif sur la majorité des communes. Il compense largement la diminution de population liée au solde naturel.

Des familles avec enfants viennent s'installer sur le territoire.

L'âge de la population est identique à la moyenne régionale : 30% a plus de 60 ans, dont 13% plus de 75 ans. Il existe cependant de grosses disparités entre les communes du territoire.

Le nombre de ménages d'une personne augmente d'1% entre 1999 et 2011. Plus de la moitié des personnes seules ont plus de 65 ans.



En moyenne, les revenus des ménages sont identiques à la moyenne départementale. Ils sont très faibles sur les communes de Louignac et de Segonzac.

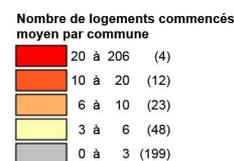
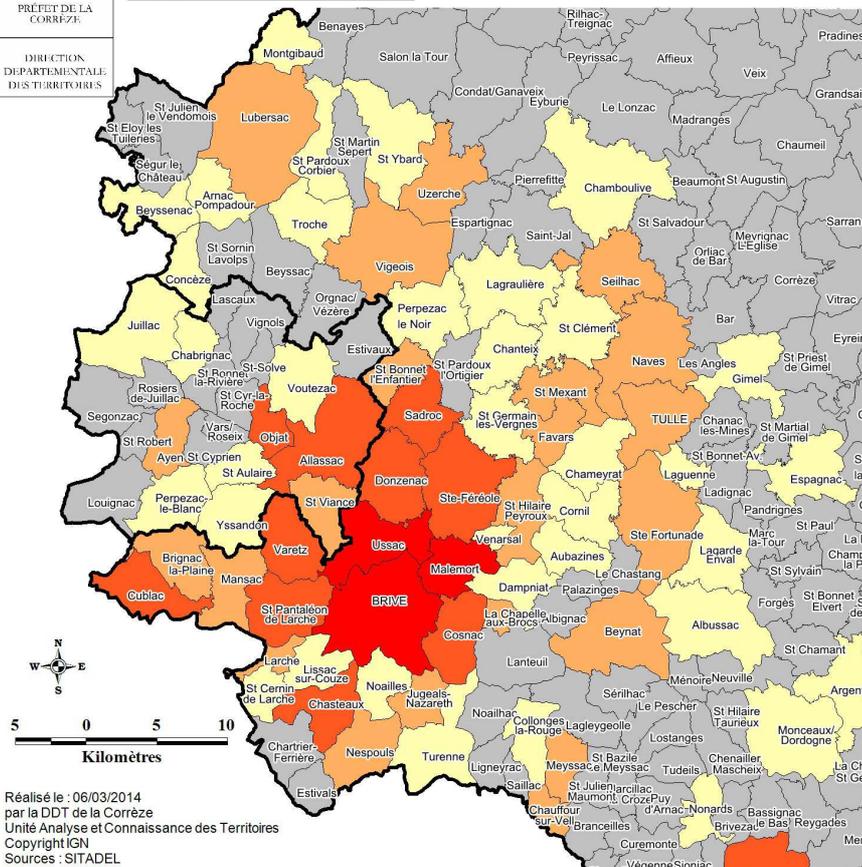
- Anticiper sur les évolutions démographiques : développement de structures d'accueil pour les personnes âgées ou leur maintien à domicile.
- Adapter l'offre de services et les équipements à tous, notamment aux populations peu fortunées.

4. HABITAT, CONSTRUCTION, URBANISME

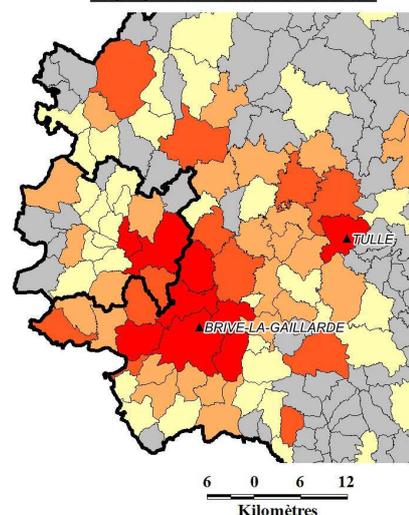


Nombre de logements commencés moyen par commune entre 2002 et 2012

Nombre de logements commencés
moyen par commune entre 2010 et 2012



Nombre de logements commencés
moyen par commune entre 2002 et 2012



Le nombre de logements a fortement augmenté entre 1999 et 2011 : il passe de 9144 à 10757 logements, soit + 17,6%.

Le taux de résidences secondaires se situe au-dessous de la moyenne départementale. Il est particulièrement élevé sur les communes à l'est : Ayen, Lascaux, Saint-Robert et Segonzac.

Bien que le taux de logements vacants soit équivalent à la moyenne départementale, il a augmenté de 3 % entre 1999 et 2011. On compte environ 260 logements vacants à Allasac, 207 à Objat et 102 à Voutezac.

Le parc social est peu tendu sur le territoire. Les logements sociaux sont principalement situés sur les communes d'Allasac, Objat, Ayen et Juillac. Toutefois, les communes d'Allasac et de Saint-Viance n'atteignent pas l'objectif que leur impose le PLH de l'agglomération de Brive. La commune d'Allasac est également concernée par l'article 55 de la loi SRU qui lui donne obligation de disposer d'au moins 20 % de logements sociaux par rapport au nombre total de résidences principales.

- ▶ Encourager la réhabilitation des logements vacants.
- ▶ Inciter la rénovation des logements anciens pour limiter la consommation d'énergie.
- ▶ Traiter les situations d'habitat indigne.
- ▶ Mettre en œuvre des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) dans les PLU pour diversifier le parc de logements : dans la typologie (individuel pur, habitat mitoyen, petit collectif, collectif, ...), dans les statuts d'occupation (accession à la propriété, accession sociale à la propriété, locatif privé, locatif public), dans la dimension des logements (SCOT).
- ▶ Augmenter le nombre de logements sociaux à Allasac (SRU) et à Saint-Viance (PLH), notamment en réhabilitant les logements vacants présents sur ces communes.

AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU PARC ANCIEN

40 % du parc de logements a été construit avant 1949, proportion supérieure à la moyenne départementale (34%). Les communes où le bâti est le plus ancien sont : Segonzac (74%), St-Bonnet-la-Rivière (58%), Estivaux (56%) et Louignac (55%).

La grande majorité des ménages est propriétaire de son logement.

- ▶ Inciter à la rénovation des logements anciens pour limiter la consommation d'énergie.
- ▶ Traiter les situations d'habitat indigne.

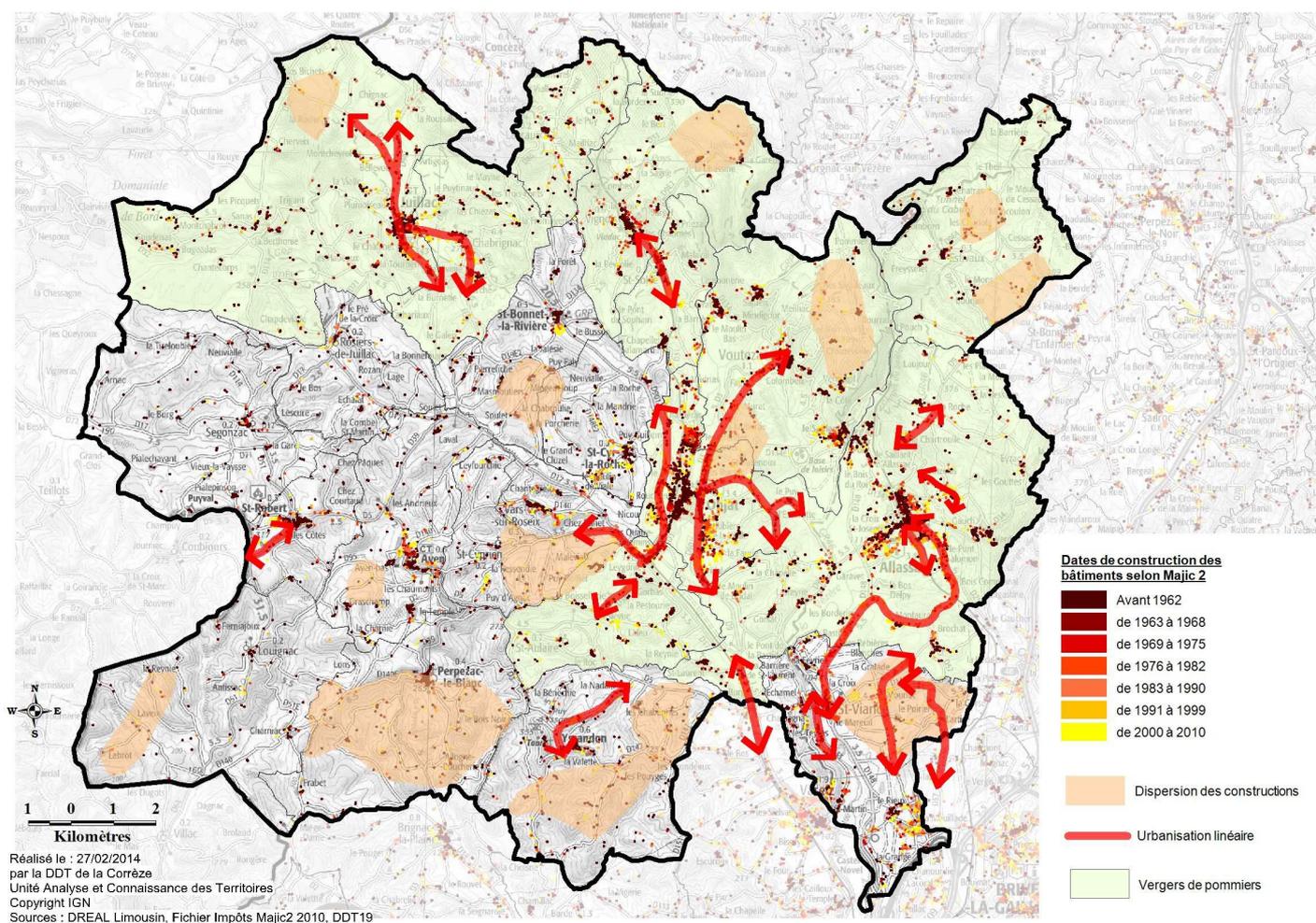
LIMITER LA CONSOMMATION D'ESPACE ET ORGANISER L'URBANISATION

Sur l'ensemble du territoire, on peut observer un habitat diffus traditionnel.

L'urbanisation linéaire continue de se développer, notamment sur les communes d'Allasac, d'Objat, de Juillac, de Voutezac et de Saint-Aulaire.

La dispersion des constructions neuves a tendance à se développer sur tout le territoire.

L'implantation de vergers de pommiers à proximité des habitations dans certains bourgs (Estivaux, Lascaux) et autour des villages et lieux-dits génère des conflits de voisinage. Sur 1676 logements commencés de 2002 à 2012, la moitié a une superficie de terrain supérieure à 2500m².



La tache urbaine à vocation d'habitat a pratiquement doublé entre 1962 et 2006 alors que la population n'a augmenté que de 15 % environ. Une partie de cette augmentation de la tache urbaine s'explique par l'arrivée d'une nouvelle population, le desserrement des ménages et l'augmentation des logements vacants mais sur le territoire, les formes urbaines ont catalysé le

phénomène d'expansion.

Il est primordial de limiter la dimension des parcelles à bâtir en organisant les constructions.

- ▶ **Maîtriser l'urbanisation pour protéger les potentiels agricole, forestier et naturel.**
- ▶ **Stopper l'étalement urbain, densifier les bourgs et les secteurs déjà urbanisés, organiser les espaces à bâtir (ex : lotissements).**
- ▶ **Éviter les conflits d'usage entre habitat et arboriculture en respectant la charte des bonnes pratiques en arboriculture.**
- ▶ **Terminer la couverture du territoire en documents d'urbanisme à travers des démarches intercommunales (groupements de commande de PLU par secteurs).**
- ▶ **Mettre en compatibilité les documents d'urbanisme avec le SCOT et les évolutions législatives afin de limiter la taille des parcelles à bâtir selon les objectifs de consommation d'espace fixés par secteurs dans le SCOT (secteur « pôle urbain » pour Saint-Viance, secteur « reste du territoire du SCOT » pour les autres communes).**

5. AMÉNAGEMENT ET FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE

UNE GAMME DE SERVICES SATISFAISANTE

Bien que la majorité des commerces soient situés sur les communes d'Allasac et d'Objat, les communes d'Ayen et de Juillac servent de relais pour l'accès aux équipements de proximité. La majorité des communes sont pourvues de commerces de bouche. L'offre en médecine générale est correcte. L'accès à l'offre hospitalière et à l'offre libérale spécialisée (Brive) est plus difficile pour la population de l'ex canton de Juillac.

Il existe encore des zones blanches pour la couverture en haut et très haut débit.

- ▶ **Eviter que les écarts ne se creusent en terme d'accès aux soins et à la prévention entre les différentes zones géographiques, notamment pour l'ex-canton de Juillac.**
- ▶ **Maintenir le niveau des services existants, indispensables à l'attractivité du territoire.**
- ▶ **Poursuivre la résorption des zones blanches ADSL pour la desserte numérique, notamment dans les zones habitées et à urbaniser.**

L'EMPLOI : UN TERRITOIRE EN DEMI-TEINTE

Le nombre d'emplois est de 4530 en 1999 pour 5651 en 2011 soit une augmentation de 25%.

Malgré cette augmentation, le territoire ne peut pas employer tous ses actifs : 74 emplois pour 100 actifs ayant un emploi en 2011.

Les emplois sont essentiellement concentrés sur les communes d'Objat (1941), Allasac (931), Saint-Viance (797), et Saint-Aulaire (483).

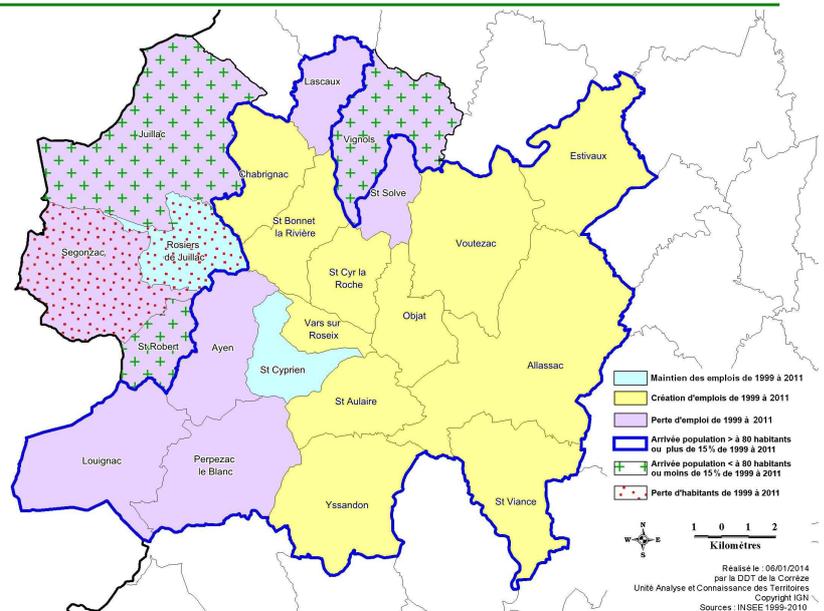
Seulement 26 % des actifs occupés résident sur la commune où ils ont leur emploi.

La majorité du nombre d'emplois (44%) est concentrée dans le secteur du commerce, transports et services divers.

Les autres emplois sont essentiellement dans les secteurs : administration publique, enseignement, santé et action sociale; industrie.

Un très fort taux d'établissements dans les secteurs commerce, transports, services divers (37%) ainsi que dans le secteur agricole (36%).

Les zones d'activités sont situées à Saint-Viance, Allasac, Objat, Juillac, Chabagnac et Vignols.



- ▶ **Renforcer les fonctions économiques des pôles d'équilibre (Allasac et Objat) en veillant notamment, dans le cadre d'une concertation élargie, à privilégier les implantations économiques de proximité (services, artisanat, ...) sur les pôles d'équilibre (SCOT) et à favoriser le développement des communications numériques sur l'ensemble du territoire.**

- ▶ **Concier entre acteurs sur l'offre de foncier d'activités pour améliorer la hiérarchisation des zones.**

- ▶ **Étudier l'opportunité des sites dans leur ensemble afin d'éviter un éparpillement de l'offre. L'étude de ces sites à travers le périmètre de la Communauté d'agglomération du bassin de Brive est indispensable.**

LE TOURISME : UNE IMAGE TOURNÉE VERS LA VÈZÈRE ET LES PAYSAGES

Le territoire bénéficie de paysages diversifiés ainsi que d'un patrimoine bâti de qualité.

La vie associative et culturelle est très dynamique. On compte de nombreuses manifestations, liées notamment au festival de la Vézère et des animations du Pays d'art et d'histoire de « Vézère Ardoise », de nombreux hébergements et sites touristiques, ce qui engendre des retombées économiques importantes.



► **Valoriser le patrimoine et son écrin paysager pour renforcer l'attractivité du territoire sur le plan touristique et culturel.**

► **Contribuer à la transmission aux générations futures de ce patrimoine.**

► **Veiller à maintenir une offre d'hébergements de bon niveau.**

LES DÉPLACEMENTS : UN TERRITOIRE BIEN DESSERVI AU SUD ET À L'EST



Le territoire est proche de l'autoroute A20 à l'Est et de l'A89 au Sud. Il est desservi par les échangeurs 46.1, 47 et 48 sur l'A20 et par les échangeurs 18 et 19 de l'A89.

Le réseau transport de l'agglomération de Brive concerne actuellement les communes d'Allasac, Saint-Viance et Voutezac. Ce réseau sera probablement repensé du fait de l'extension du périmètre de l'agglomération à l'ensemble du territoire.

Le territoire est bien desservi par la SNCF et les liaisons autoroutières de l'A20 et de l'A89 même si l'accès aux échangeurs est supérieur à 20mn pour les communes excentrées (ex canton de Juillac).

Les gares d'Objat et d'Allasac, importantes pour l'accès au territoire, sont à conserver.

Les déplacements domicile-travail sont majoritairement internes au territoire ou vers l'unité urbaine de Brive et se font par automobile.

► **Maintenir les gares d'Allasac et d'Objat** (voir DOO du SCOT p37).

► **Etudier la possibilité de créer une aire de covoiturage à Objat vers le pôle d'emploi de Brive.**

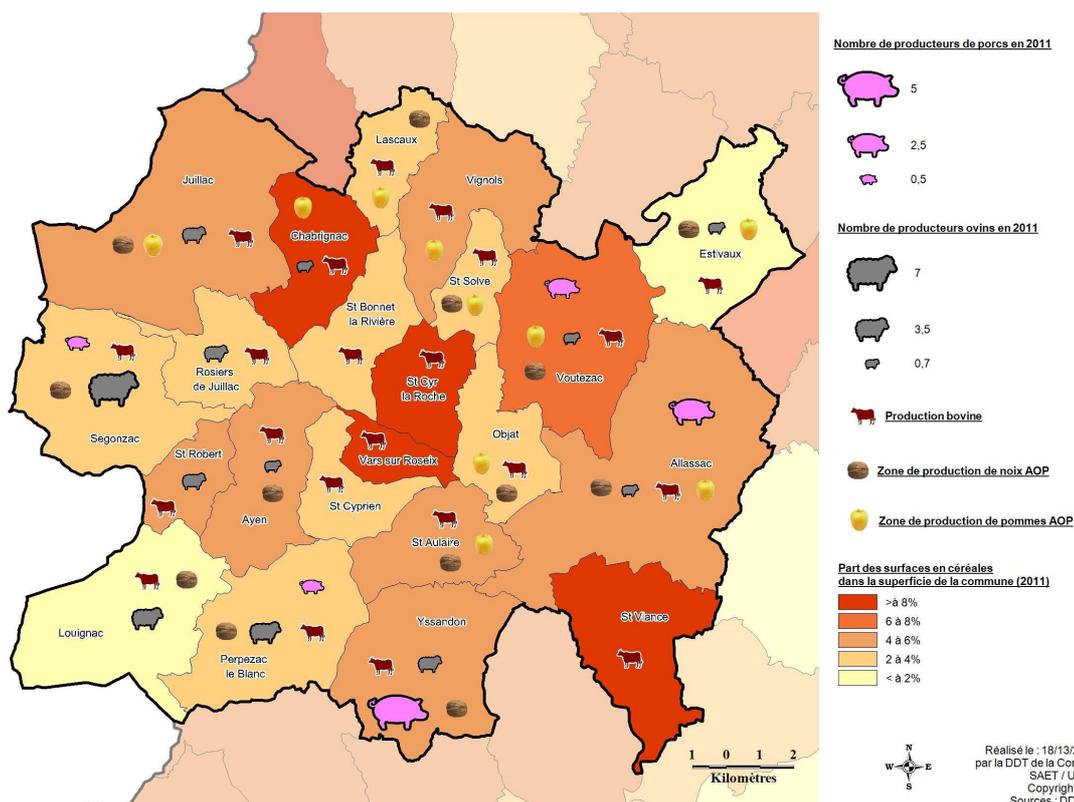
► **Réaliser prioritairement les logements dans les secteurs desservis par les transports en commun ou collectifs, par une desserte ferroviaire, les commerces, les services et les équipements (SCOT).**

6. PRODUCTION AGRICOLE ET FORESTIÈRE

UNE AGRICULTURE VULNÉRABLE

Le **secteur agricole**, malgré des conditions agronomiques et climatiques très favorables à l'élevage bovin, aux cultures des petits fruits, pommes, noix et châtaignes, **est menacé par la pression du périurbain**.

L'agriculture, qui occupe encore une grande place dans le territoire avec une SAU qui représente 46 % de la surface du territoire, a déjà perdu 761 ha entre 2000 et 2012.



Sur le territoire, le nombre d'exploitations professionnelles (-36 %) et la superficie agricole utilisée (-5%) diminuent fortement.

On compte 62 installations de jeunes agriculteurs de 2003 à 2013, ce qui est peu par rapport à d'autres secteurs du département.

L'âge moyen des exploitants sur le territoire, de 45 à 58 ans, se situe dans la moyenne départementale.

Le territoire est principalement tourné vers :

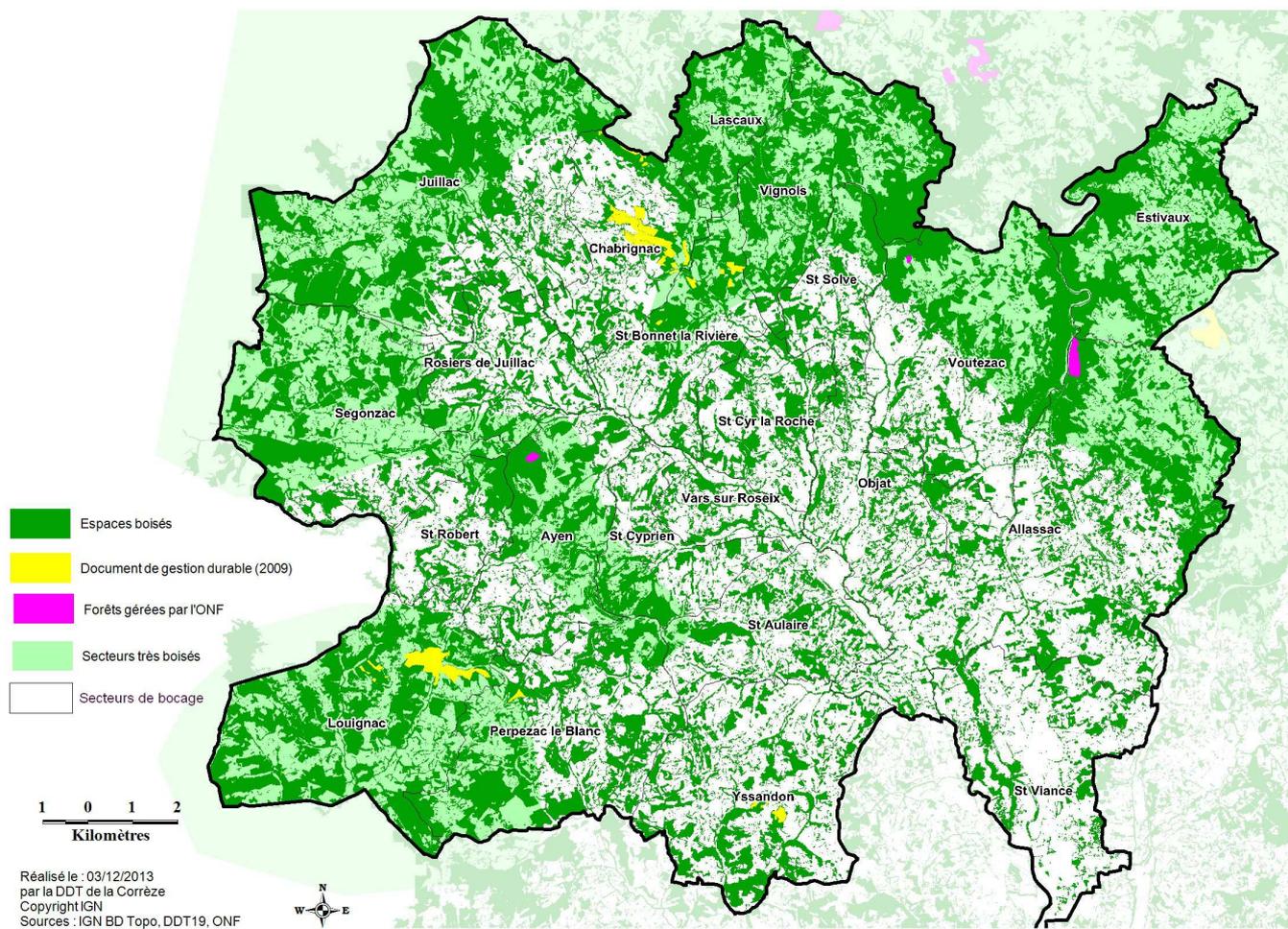
- l'élevage bovin-viande avec une production de très bonne qualité, reconnue nationalement.
- la pomiculture, pomme AOP du Limousin.
- les vergers de noix et de châtaigniers ainsi que les petits fruits (fraises, framboises, pêches, prunes et poires).
- les vignobles sur les communes d'Allasac et Voutezac.

Toutes ces filières permettent de nombreux emplois en aval.

L'agriculture biologique est peu développée.

- **Préserver les espaces agricoles nécessaires à la pérennité de l'activité agricole.**
- **Favoriser l'installation d'agriculteurs pour maintenir les filières présentes, génératrices d'emplois induits (saisonniers, transformation).**
- **Développer l'agriculture biologique.**

LA FORÊT : PROTÉGER LES ESPACES BOISÉS



Les espaces boisés sont indispensables pour la préservation de la biodiversité.

Il existe des disparités importantes sur les surfaces boisées entre les communes : boisement important dans les zones de pentes et du bocage dans la vallée. Le taux de boisement varie de 11 à 43 %. La moyenne départementale est de 45%.

Le plan pluriannuel régional de développement forestier destiné à améliorer l'exploitation et la valorisation économique du bois est en cours d'élaboration.

► **Limiter le plus possible les défrichements, en priorité sur les communes peu boisées : Objat, Vars-sur-Roseix, Saint-Viance, Saint-Robert, Saint-Aulaire (taux de boisement de 11 à 20 % - IFN 2003).**

► **Encourager les propriétaires de grands massifs à s'engager dans une démarche de gestion durable de leurs forêts.**

► **Protéger les petits massifs boisés et le bocage dans les documents d'urbanisme.**

► **Favoriser la reconstitution des bosquets qui jouent un rôle essentiel pour la préservation des paysages, la protection des cultures, le bien-être animal, le maintien d'une faune riche.**

7. PROTECTION DES ESPACES NATURELS ET DE L'EAU

La situation géologique est particulière sur une grande partie du territoire : l'interface des terrains de socle et des terrains sédimentaires du bassin de Brive a donné naissance à un bâti et des paysages particuliers.

PATRIMOINE : UN HÉRITAGE À TRANSMETTRE



Le territoire possède de nombreux monuments historiques et de sites remarquables qui contribuent à l'attrait du territoire (bourg de Saint-Robert, chapelle du Saillant, tour du puy d'Yssandon, pays Vézère-Auvézère).

- ▶ Contribuer à la transmission de ce patrimoine aux générations futures.
- ▶ Protéger les abords des monuments patrimoniaux.

NATURE ET PAYSAGES : DES MILIEUX NATURELS À PRÉSERVER

D'après l'étude des paysages en Limousin de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), les communes du territoire sont concernées par 3 unités paysagères :

- l'ambiance paysagère du **plateau d'Uzerche**,
- l'ambiance paysagère de **Brive et ses environs**,
- l'ambiance paysagère du **pays des buttes calcaires et des terres lie-de-vin**.

Le territoire bénéficie de milieux naturels particuliers avec des zones NATURA 2000 et des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique :

Ces milieux, très diversifiés, sont caractérisés par des prairies humides, des pelouses sèches, des ourlets forestiers, des massifs boisés, des buttes aux versants abrupts et plateau calcaire, des escarpements rocheux calcaires, des milieux aquatiques, des terrains agricoles et des paysages artificialisés.



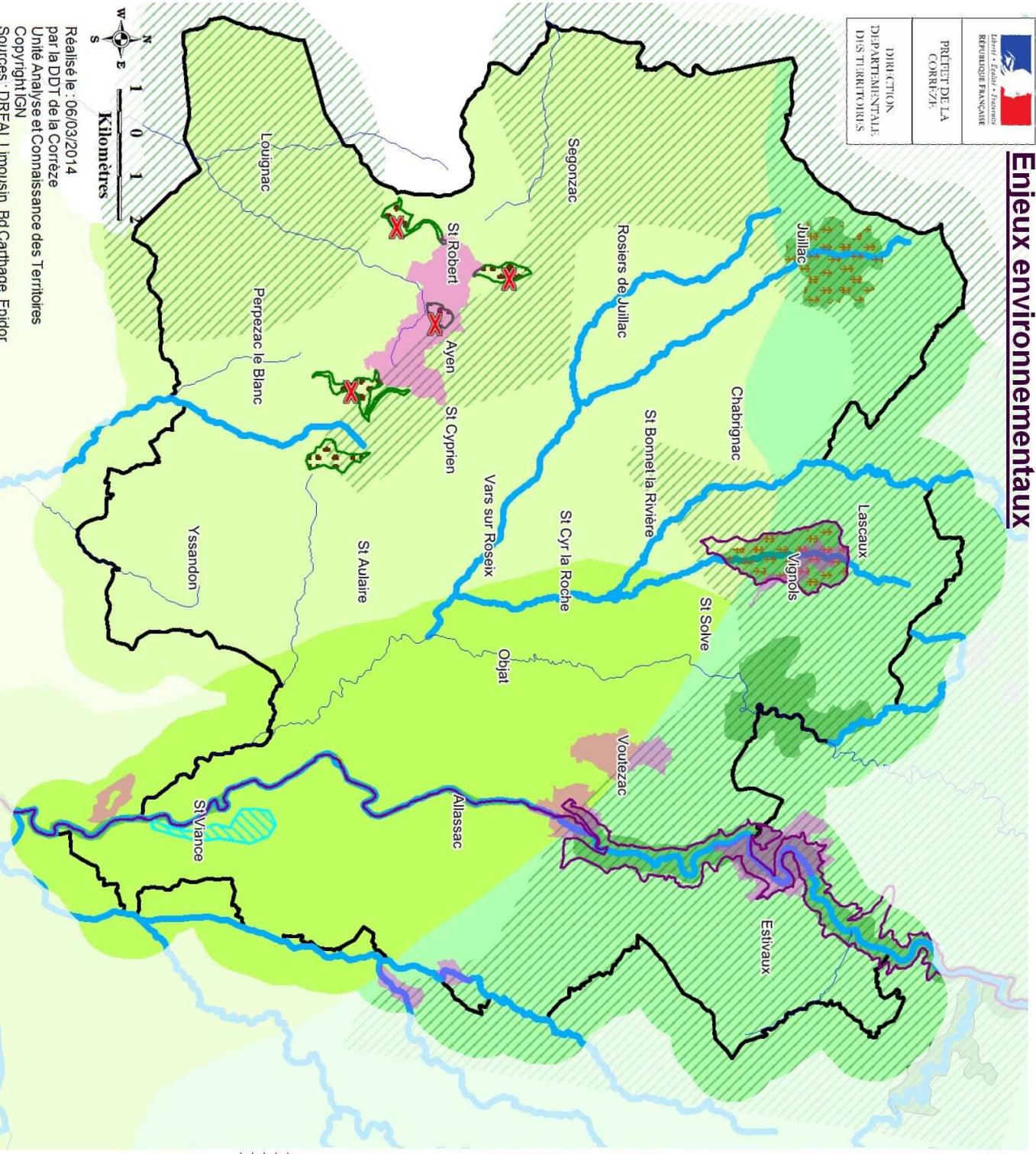
Les enjeux nature et paysages sont sur la carte ci-contre.



PREFET DE LA
CORREZE

DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DISTRICTOIRIAIS

Enjeux environnementaux



- Enjeux paysages**
- Sauvegarder les silhouettes des bourgs et des petites villes
 - Rendre accessible les bords de rivières
 - Intégrer les dépendances agricoles
 - Maintenir l'extension urbaine autour des bourgs et petites villes
 - Maintenir le bocage en état
 - Sauvegarder les silhouettes de bourgs et des petites villes
 - Maintenir le bocage en état
 - Intégrer les nouvelles constructions en péri-urbanisation
 - Préservier et valoriser le patrimoine bâti sur tout le territoire

- Enjeux espaces naturels**
- Maintenir des pratiques agricoles traditionnelles (pâturages) et les ouverts forestiers
 - Préservier les espaces boisés
 - Protéger les bois sénescents

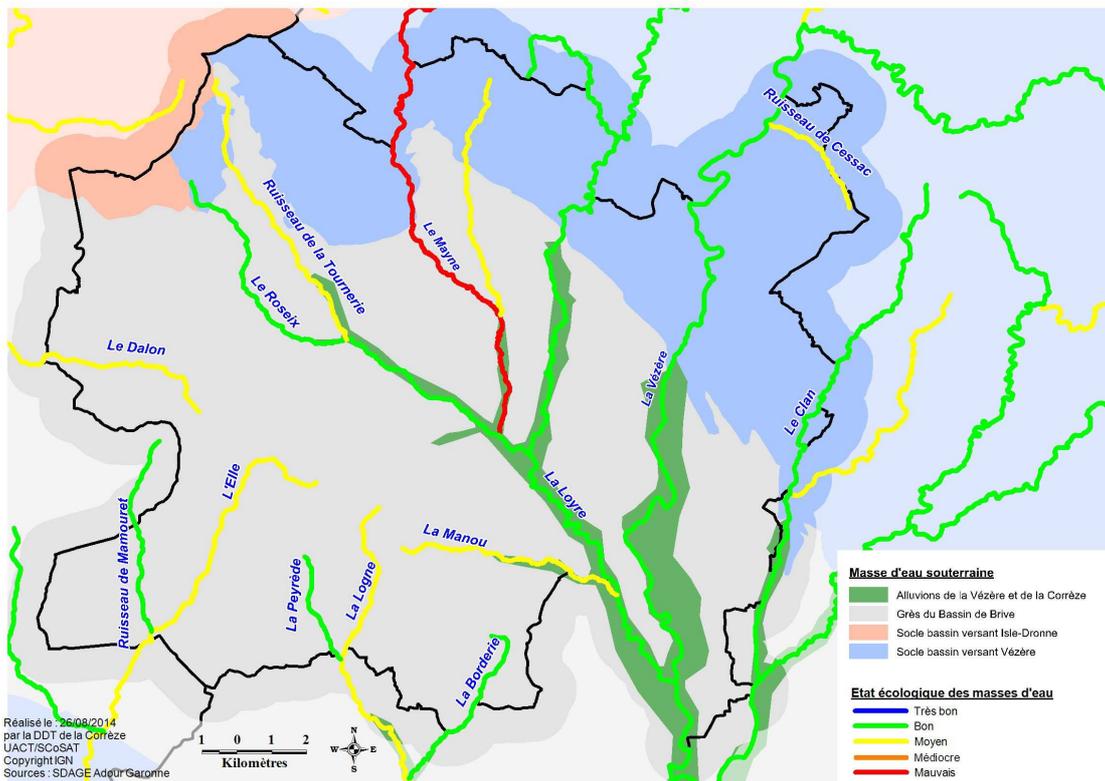
- Préserver les prairies humides
- Respecter les enjeux Natura 2000
- Inciter à la gestion durable des forêts
- Eviter les aménagements (pistes et sentiers)

- Enjeux eau**
- Améliorer la qualité de l'eau (ruisseaux déclassés)
 - Attirer un bon état écologique
 - Stopper la création de lâs
 - Réduire l'impact des lâs deau sur le milieu aquatique
 - Entretenir, préserver et restaurer les zones humides le long des cours deau
 - Interdire le drainage des zones humides
 - Limiter les désaménagements chimiques

- Secteurs à fort enjeu paysager et touristique

Réalisé le : 06/03/2014
par la DDT de la Corrèze
Unité Analyse et Connaissance des Territoires
Copyright IGN
Sources : DREAL Limousin, Bd Carthage, Epidor

L'EAU : RETROUVER UN BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE



Le territoire se trouve en grande partie sur l'unité hydrographique de référence Vézère. La qualité de ses ressources en eau est donc essentielle pour les cours d'eau en aval. Il comporte de nombreux cours d'eau, certains classés en liste 1 et/ou 2, et/ou remarquables (très bon état, axe migrateur, réservoirs biologiques). Il a été mis en évidence la dégradation de certains cours d'eau.

Les territoires Vézère-Maumont et Loyre ont été définis comme territoires prioritaires au titre de la directive cadre sur l'eau.

Les cours d'eau et masses d'eau doivent atteindre un bon état écologique aux échéances 2015 (la Vézère, l'Elle, le Dalon, la Manou, la Borderie, les ruisseaux de Manouret et de Cessac), 2021 ou 2027.

Par ailleurs, de nombreuses zones humides, qui jouent un rôle essentiel pour la ressource en eau, sont altérées sur ce territoire. Les principales causes sont le drainage des prairies humides, l'urbanisation et l'absence d'entretien.

On recense également un nombre très important de plans d'eau sur le territoire : 431 soit 1,3 par km² environ, ce qui altère la qualité de l'eau notamment par le blocage du transfert des sédiments. Il est nécessaire de faire respecter la procédure concernant la vidange des plans d'eau.

- ▶ Veiller à la non dégradation des cours d'eau et des masses d'eau souterraines et améliorer les masses d'eau pour répondre aux objectifs du SDAGE 2010-2015 et à la DCE.
- ▶ Réduire l'impact des seuils et des ponts sur le milieu (gestion, aménagement, arasement).
- ▶ Adapter les prélèvements à la ressource disponible.
- ▶ Éviter d'utiliser des engrais chimiques ou naturels près des cours d'eau.
- ▶ Entretien, préserver, restaurer les zones humides; sensibiliser les propriétaires à la protection des zones humides; interdire le drainage des prairies humides.
- ▶ Interdire toute construction le long des cours d'eau et dans les zones humides pour permettre le développement de la ripisylve et assurer un rôle de corridor écologique.
- ▶ Intégrer les zones humides dans les documents d'urbanisme.
- ▶ Valoriser l'utilisation des plans d'eau existants.
- ▶ Réduire l'impact des plans d'eau sur le milieu aquatique (aménagement, déconnexion, suppression, respect de la procédure concernant la vidange des plans d'eau).

L'EAU POTABLE : AMÉLIORER LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

La ressource en eau potable provient essentiellement de la prise d'eau d'Agudour. La construction d'une nouvelle unité de traitement et la réhabilitation de l'existant sont en cours. Pour les captages de la Blondinerie nord à Allasac : les travaux sont en cours pour la mise en place des périmètres de protection.

Les unités de traitement des eaux usées ne sont pas conformes sur les communes d'Estivaux et de Saint-Robert.

- ▶ **Terminer la réhabilitation de la prise d'eau d'Agudour et mise en conformité des captages de la Blondinerie nord à Allasac.**
- ▶ **Mettre en conformité les stations d'épuration d'Estivaux et de Saint-Robert.**
- ▶ **Mettre en place une surveillance des systèmes d'assainissement collectif et non collectif, vérifier leur efficacité et mettre aux normes les installations défectueuses.**
- ▶ **Veiller à une bonne gestion des eaux pluviales.**

8. PRÉVENTION DES RISQUES

DES RISQUES D'INONDATION LIÉS À LA VÈZÈRE

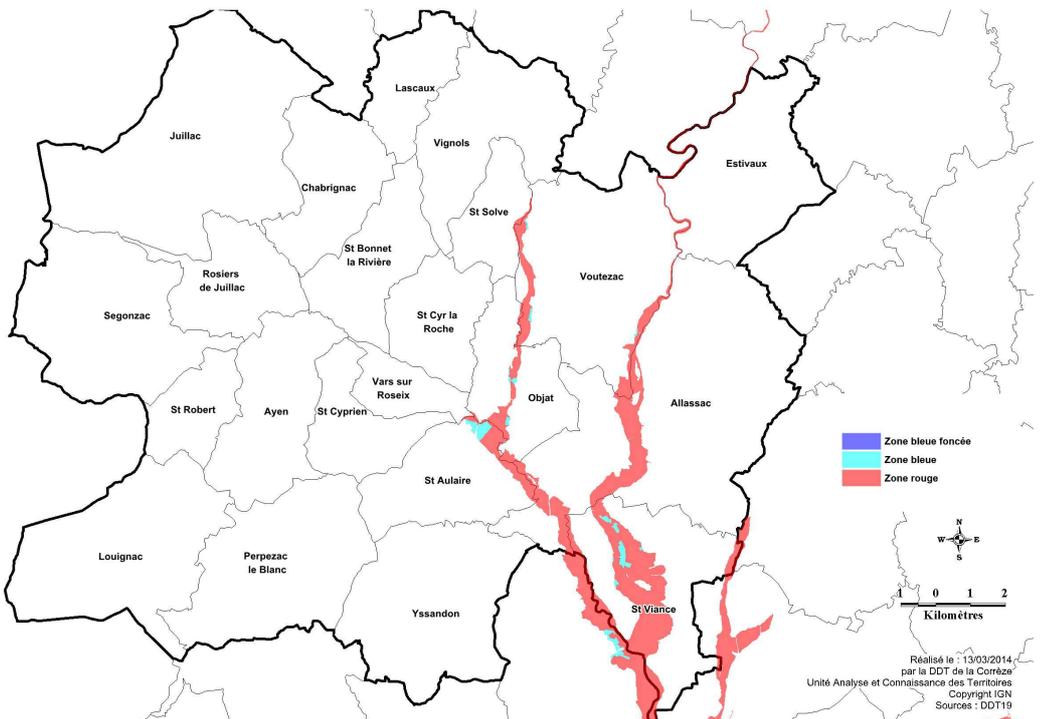
Les communes d'Allasac, Estivaux, Objat, Saint-Aulaire, Saint-Viance et Voutezac sont exposées au risque majeur inondation par rapport aux **cours d'eau du bassin de la Vézère et de ses affluents**. Le Plan de

Prévention des Risques Inondations a été approuvé le 29/08/2002 et modifié le 27/03/2014. Les communes d'Allasac, Saint-Viance et Voutezac sont concernées par le risque rupture de barrage de Monceaux-la-Virolle. Le plan particulier d'intervention a été arrêté le 21/12/2009.

Au titre de la directive inondation, une évaluation préliminaire des risques d'inondation a été réalisée en 2011. A l'issue de ce diagnostic, le secteur Tulle-Brive a été sélectionné en tant que territoire à risque important d'inondation par arrêté du 11 janvier 2013 du préfet de la Région Midi-Pyrénées.

A l'échelon du bassin d'Adour Garonne, un plan de gestion des risques inondation (PGRI) doit être arrêté fin 2015. **Les documents d'urbanisme devront être compatibles avec les objectifs, les orientations fondamentales et les dispositions du PGRI.**

Sur le territoire, **la commune de Saint-Viance est concernée.**



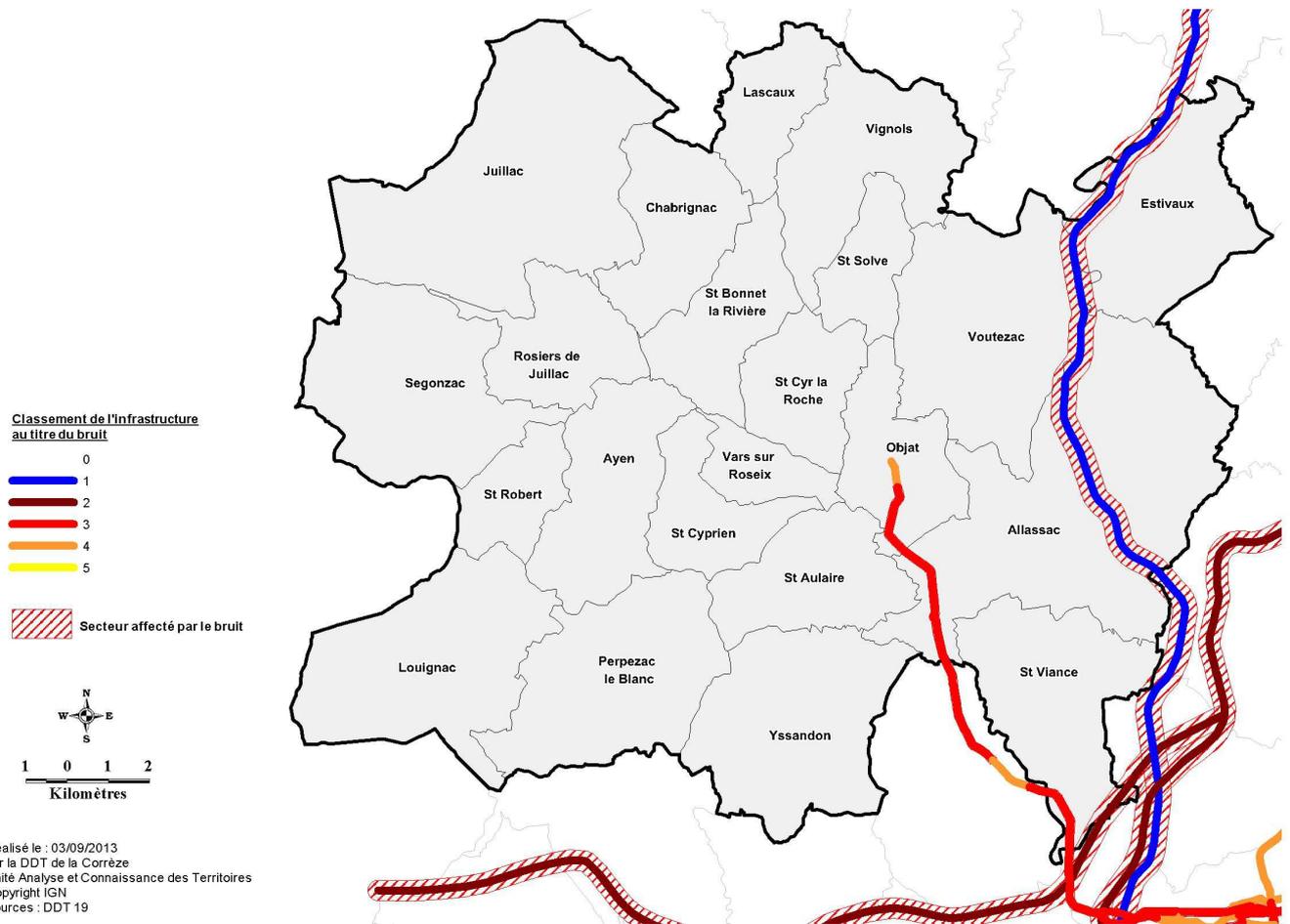
DES RISQUES MOUVEMENTS DE TERRAIN

Même si la majorité des communes ont connu des épisodes de glissements de terrain, seule la commune de Saint-Viance a fait l'objet d'un plan de prévention des risques de mouvements de terrain (PPRMT), approuvé le 03/11/2009.

Une étude d'aléa est en cours sur l'ensemble du site des ardoisières à Allasac suite à des effondrements de chambres d'exploitations qui se sont déroulés en 2011 et 2014.

DES NUISANCES SONORES

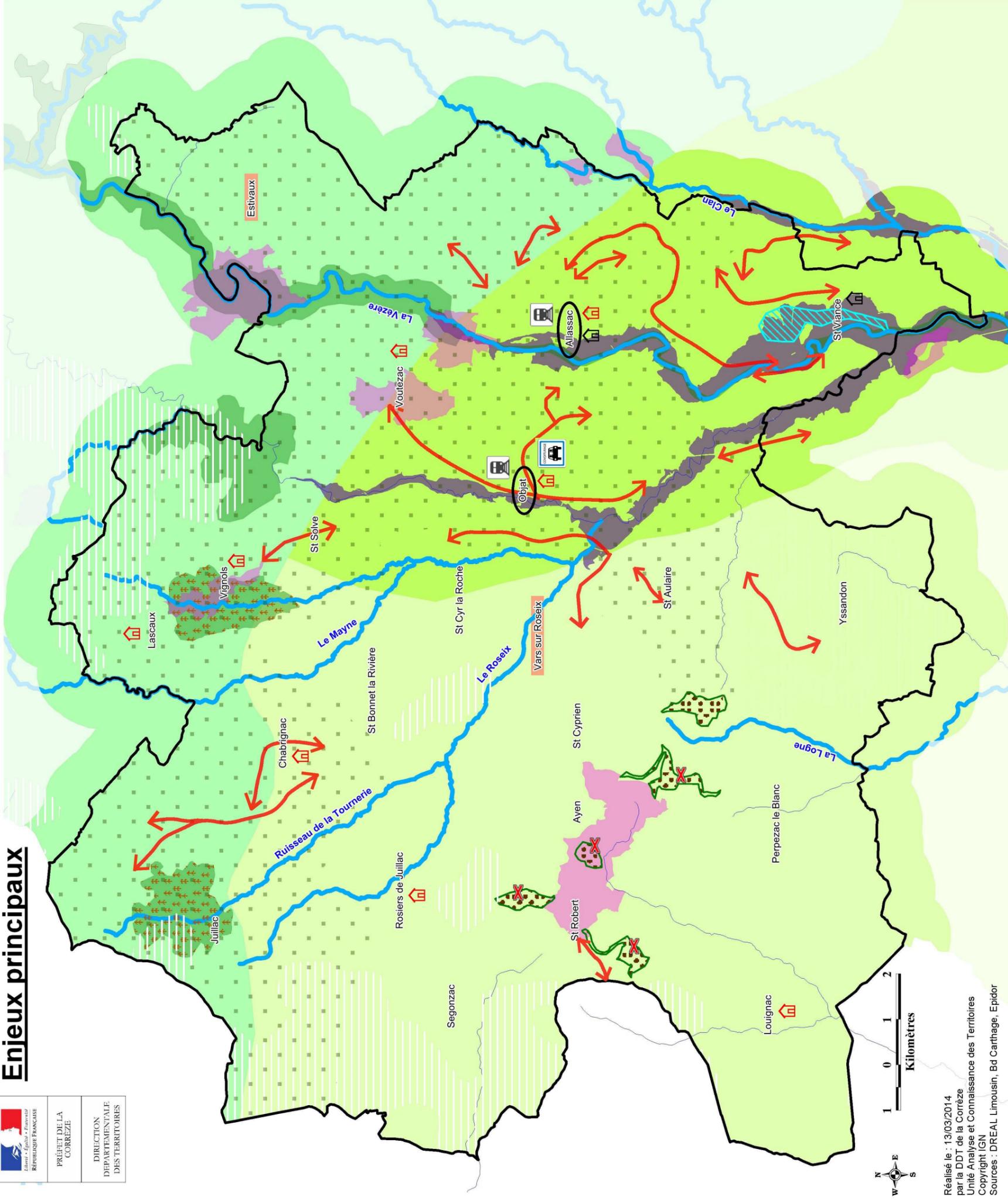
L'arrêté préfectoral du 17/09/1999 relatif au classement sonore des infrastructures routières et ferroviaires détermine les secteurs impactés par les nuisances sonores en Corrèze.



Sur le territoire, les communes impactées sont :

Saint-Viance par l'A89, la RD 901 et la voie ferrée Paris-Montauban; Allasac et Saint-Viance par la RD 901 et la voie ferrée Paris-Montauban; Objat par la RD 901 ; Estivaux et Voutezac par la voie ferrée Paris-Montauban.

Enjeux principaux



Enjeux paysages

- Sauvegarder les silhouettes des bourgs et des petites villes
- Rendre accessibles les bords de rivières
- Intégrer les dépendances agricoles
- Maîtriser l'extension urbaine autour des bourgs et petites villes
- Maintenir le bocage en l'état
- Sauvegarder les silhouettes de bourgs et petites villes
- Maintenir le bocage en l'état
- Intégrer les nouvelles constructions en peri-urbanisation
- Préserver et valoriser le patrimoine bâti sur tout le territoire

Enjeux espaces naturels

- Maintenir des pratiques agricoles traditionnelles
- Préserver les espaces boisés
- Protéger les bois sénescents
- Préserver les prairies humides
- Eviter les aménagements (pistes et sentiers)

Enjeux eau

- Améliorer la qualité de l'eau (ruisseaux déclassés)
- Atteindre un bon état écologique
- Préserver les champs d'expansions des crues

- Stopper la création d'étangs
- Réduire l'impact des plans d'eau sur le milieu aquatique
- Entretenir, préserver et restaurer les zones humides le long des cours d'eau
- Interdire le drainage des zones humides
- Limiter les désherbants chimiques

Enjeux aménagement et habitat

- Réhabiliter les logements vacants
- Créer du logement social
- Stopper l'urbanisation linéaire

Commune

- Etablir un document d'urbanisme
- Maintenir la gare
- Créer une aire de covoiturage
- Résorber les zones blanches notamment dans les secteurs habités
- Favoriser la création d'emplois
- Eviter de densifier les secteurs arborcolés
- Respecter la charte de bonnes pratiques
- Limiter la dispersion des constructions et la consommation de l'espace

Enjeux agriculture sur tout le territoire

- Préserver les espaces agricoles
- Maintenir toutes les filières présentes
- Développer l'agriculture biologique

Enjeux tourisme

- Secteurs à fort enjeu touristique
- Préserver et valoriser le patrimoine bâti
- Veiller à maintenir une offre d'hébergement de bon niveau



